CMA COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE

Le partenaire spécialisé pour les mailles GKD

Proposition commerciale

Réf. : PR2206-0058

Réf. client : Gare BFM/Nos derniers échanges

Date : 22/06/2022

Date de fin de validité : 04/07/2022

Réf. commande : CO2208-0009 (Gare BFM/CDE 01613-0000054559) / 12/08/2022

Émetteur:

CMA
Nom: Nicolas Rodet
Zac du Grand Pont
50 Rue Gutenberg
13640 La Roque d'Anthéron

Tél.: 0442507029

Adressé à:

SITS
Monsieur Thierry CHEVALIER
RUE EUGENE FREYSSINET
78710 ROSNY-SUR-SEINE
Numéro TVA: FR40692050842

Le délai de livraison du prototype si commande semaine 25 est 6 semaines

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Fourniture d'un prototype complet y compris sous structure reprenant le poteau à habiller, le modèle retenue sera de type 1C. La taille du prototype sera adaptée en fonction des disponibilités des mailles. L'objectif du prototype est de valider la forme, le mécanisme d'ouverture et la couleur. Il sera présenter dans nos ateliers de Champagne sur seine. Les frais d'un éventuel déplacement du prototype ne sont pas inclus.	20%	14 500,00	1	u.	14 500,00
Maille de type **Oméga ALU 6020 Uniquement** y compris le prototype	20%	320,00	530	m²	169 600,00
Couleur collection D2525 anodic thermolaqué Interpon de chez Akzo Nobelau au choix de l'architecte	20%	58,00	530	m²	30 740,00
DESSIN_&_PLAN - PRODUCTION DE DESSIN 3D OU 2D · Étude et plans de détails du proto y compris reprise des plans après validation du prototype. Étude et plan des 6 type de poteaux dans le but de sortir la nomenclature des pièces à produire pour chacun des types de poteau. Les plans seront composés d'un carnet de détail pour la présentation aux architectes et de plans de productions et de la nomenclature des pièces. Pour la réalisation de ses plans il est necessaire de recevoir les font de plans architecte en DWG	20%	120,00	45	h	5 400,00

Date prévue de livraison: 29 Août 2022

Conditions de règlement: 30% à cde - solde 30 jours (sous réserve d'assurance)

Total HT	220 240,00
Total TVA 20%	44 048,00
Total TTC	264 288,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis
Adresse: CIC PERTUIS
PLACE DU 4 SEPTEMBRE
84120 PERTUIS
Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151
Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:
Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:
Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.
Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:
Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:
10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

5. Exécution des marchés :
Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:
La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties :

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN